

CE QUI RESTE D'INÉDIT DE L'ANCIENNE POÉSIE LYRIQUE PROVENÇALE

par ISTVÁN FRANK

L'histoire de la poésie des troubadours s'étend, comme on sait, sur les deux siècles que renferment les environs de 1100 et de 1300. De bonne heure, et à partir du milieu du XIII^e siècle d'une façon manifeste, les amateurs de cette poésie en ont recueilli les produits dans les anthologies que l'on appelle chansonniers. Grâce à ces compilateurs, la plupart de ce qui méritait d'être conservé l'a été dans les recueils qu'ils nous ont légués. Leur activité a duré cent-cinquante ans, jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

L'intérêt scientifique pour l'ancienne poésie provençale date du début du siècle passé. Au cours d'une nouvelle période de cent-cinquante ans, les philologues ont donné à l'imprimerie, peu à peu, tout ce que les anciens avaient confié à leurs parchemins; de sorte que dans deux centaines de volumes ou plaquettes et une quinzaine de périodiques, tous les textes ont été mis à la portée du lecteur.

On sait également que les éditions des poésies des troubadours ont été cataloguées avec soin dans la *Bibliographie der Troubadours*, de A. Pillet et H. Carstens, parue à Halle, en 1933. Pour chacune des chansons, elle indique les éditions auxquelles elles ont donné lieu. Une mise à jour de ce précieux relevé, qui s'arrêtait aux environs de 1930-1932, paraîtra dans l'index bibliographique de notre *Répertoire métrique de la poésie des troubadours*. On y trouvera, de plus, des compléments rectificatifs et additifs à certains articles de Pillet.

L'objet du présent article est de mettre le point final à la publication des textes non encore imprimés. Ce qui reste d'inédit, dans ce sens, est fort peu de chose: deux chansons, un sirventés fragmentaire et deux fragments de chanson; cinq pièces, toutes contenues dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Ainsi donc, en attendant de nouvelles découvertes, de textes aujourd'hui ignorés, rien de ce qui est connu comme production de l'école des troubadours n'aura échappé aux presses.

1-2. DEUX CHANSONS DU TROUBADOUR GUILHEM PEIRE DE CAZALS. — Une édition de ce poète avait été annoncée par W. Mulertt dans son étude intitulée *Der Trobador Guillem Peire de Cazals*, parue dans

Philologische Studien aus dem romanisch-germanischen Kulturkreise, Festschrift für K. Voretzsch, Halle, 1927, p. 255-284, plus 4 planches. La mort de l'auteur, survenue pendant la guerre, a laissé à d'autres la réalisation de ce projet d'il y a plus de vingt ans. Sur les onze chansons qui forment l'oeuvre de Guilhem Peire, six ont paru dans diverses publications, tandis que trois (Pillet, *Bibliogr.*, n.^{os} 227, 4, 6 et 11) se lisent sur les planches qui illustrent l'article de Mulertt et qui reproduisent l'unique manuscrit où elles ont été conservées. Les poésies complètes de ce troubadour ne tarderont sans doute plus longtemps à être publiées; aussi nous bornerons-nous à reproduire les deux chansons qui, sur les clichés de Mulertt n'apparaissent qu'en partie (n^o 5, planche II) ou pas du tout (n^o 10).

Voici le texte de ces deux chansons, d'après le manuscrit français 856 (chansonnier provençal C), où la première se trouve aux fol. 245d-246a et la seconde au fol. 247a-b, et d'après le fr. 12472 (chansonnier f), fol. 51-51 v^o, qui contient la seconde. Comme le futur éditeur devra mettre le ms. C à la base de son édition complète, nous adoptons la leçon de l'autre pour la seconde pièce: le ms. f a aussi l'avantage de ne présenter qu'une faute à la rime (vers 28; autres leçons rejetées aux vers 6, 18, 39, 44 et 48), contre deux dans C (vers 29 et 44; autre faute au vers 39). Les deux mss. ont en commun la lacune du vers 35 et une graphie erronée au vers 42, cependant qu'ils divergent en six endroits (vers 12, 13, 20, 25, 34 et 37).

I

I
 1 A trop gran fereza'm tenh
 d'Amor qu'enaissim malme;
 3 a tort va, pus non deve
 a mai negun qu'aissil tenha
 ni destrenha,
 6 Be volgra saber
 s'anc nulh em poder
 n'ac plus pueys que'l plac...
 9
 lo quart sobrier
 g guelhs el ... [sobrieyra].

II
 Donex es
 ... pus amor
 14 midons n
 iam capte[nha]

 17 nil doler
 [poder]
 amors cossim dechaya
 20 qu
 ai tort, ni de re mal no'l miër;
 s'alhors pren dan, mi'l ven, qui que lo'y meyra.

- III Empero de tan revenh
 q'uns guays cossirs m'en reve
 25 que'm mostra que per jasse
 suy riox quon que bes me'n venha :
 tan aut renha
 28 e tant sap valer
 silh' en qui poder
 m'a mes ; don ja noqua'm traya
 31 tro qu'ieu n'aya
 lo ric dezir qu'ieu n'aten tot entier.
 Pero ab meyns faria patz entieyra.
- IV Qu'ab sol que ma dona'm denh
 contra'l mal far alcun be,
 36 del mal no'm sentirai re.
 Si tant cossentir mi denha
 que'm retenha
 39 per far son voler,
 et ieu a poder
 servir-l'ai en tant' essaya
 42 que be'l playa.
 Qu'al sieu voler vuelh m'aya voluntier,
 sol q'una vetz l'aj' al mieu voluntieyra.
- V Qu'ieu sai ben qu'el mon no's cenh
 genser una, ni's cove,
 47 quar mais a, don don' e te,
 de so que bons pretz ensenha
 qu'om aprenha
 50 e man fait parer.
 E donex mas poder
 a de tan, be'm par s'eschaya
 53 qu'ieu lieys aya,
 mas de beutat es aitals cum la quier :
 no'm parria qu'autre mielher conqueyra.
- VI Quar vos platz qu'ieu ben aya,
 donna guaya,
 58 moutas merces e motz gratz vo'n refier ;
 e neys n'Arditz prec merces vo'n refieyra.

Nous donnons la graphie du manuscrit: les italiques représentent les abréviations résolues ou les leçons que nous avons corrigées. En ce cas, les leçons rejetées du manuscrit sont reproduites au bas de la page.

I-II — Strophes mutilées par l'ablation d'une lettrine de la col. 245a. Nous complétons les vers 11, 15 et 18 selon les exigences de la rime.

IV — 35 ben avec -n exponctué.

V — 45 Auieu, avec initiale erronée — 47 donæ te — 52 tan] san?

VI — 56 Auar, initiale erronée.

TRADUCTION :

I. — Je tiens pour fort désagréable de la part d'Amour de me malmenner ainsi. Il s'égare et n'arrivera jamais à rien celui qu'Amour soumet et maltraite de la sorte. J'aimerais bien savoir s'il a jamais eu en son pouvoir quelqu'un plus longtemps que ... [lacune] ...

II. — ... [lacune] ... [Car je n'ai aucun] tort et je ne suis en rien coupable envers lui. S'il subit un échec par ailleurs, c'est à moi qu'il le fait payer, quel qu'en soit le coupable.

III. — Cependant je trouve ma consolation dans une pensée agréable, qui me reconforte : je serai pour toujours heureux s'il m'en échoit un peu de bien, de quelque façon que ce soit, tant elle est de haut prix et tant sa valeur est grande, de celle à qui je suis soumis. Puissé-je ne jamais me soustraire à son pouvoir avant d'avoir obtenu la riche joie que j'attends d'elle, et avant de l'avoir obtenue toute entière. Toutefois, je me déclarerais quitte de moins que cela.

IV. — Pourvu qu'après le mal ma dame daigne m'accorder un peu de bien, le mal ne me fera plus du tout souffrir. Si elle daigne me consentir la faveur de me retenir à son service, je la servirai de tout mon pouvoir et sans récompense, tant que cela lui plaira. Je veux me soumettre de bon gré à sa volonté, pour peu qu'une seule fois elle se plie de bon cœur à la mienne.

V. — Je sais bien qu'au monde il n'existe et l'on ne trouve pas une seule femme qui soit plus belle. Ma dame possède en abondance — et elle peut en distribuer à discrétion — tout ce que Courtoisie nous enseigne à faire paraître en maint fait. Et puisqu'elle a un tel pouvoir, il convient, je crois, que je m'efforce de la gagner, puisque sa beauté est comme je la souhaite. Il ne me semble pas juste qu'elle soit conquise plutôt par un autre.

VI. — Comme il vous plaît de me rendre heureux, dame gaie, je vous en rends mille fois grâces et merci. Je prie même Arditz de vous en rendre grâces.

REMARQUES : Vers 4 corr. *negus*. — 41 *en essai* «en vain» ; la forme féminine est surprenante.

VERSIFICATION : a b b c c d d e e f g
 7 7 7 7' 3' 5 5 7' 3' 10 10'

5 strophes *unissonans* de 11 vers et une tornade de 4 vers. Vers 7 : *poder* (mot-refrain) ; vers 10/11 : rimes dérivées. Schéma unique.

- I. Ja tant no'm cugiei que'm trigues
 que d'Amors calque jauzimens
 8 no'm vengues, e qualque prezens,
 o calque merces no'i trobes :
 mai non la'i truep et es peccatz trop grans.
 6 Qu'aucire'm vol : e pus li play, m'aucia —
 a mi sab bon, s'a midons platz que sia.
 Mai ieu non cre que'l plassa nuls mos dans,
 9 car anc no'l fi per que plazer li deya,
 ni non ai cor qu'o fass' ; on pus mi greia.
- II De martir pogra far confes
 ma donn' ab un bais solamens,
 13 et ieu fora tostems jauzens
 s'a lieis plagues que lo'm dones,
 c'adonx agr'ieu complitz totz mos demans.
 16 Que can m'albir qui soy ni cal seria,
 de sol l'albir soy gais com s'ieu l'avia.
 Per qu'ieu serai aclis e merceians,
 19 tro per merce li plassa qu'ieu la veia,
 tan longamen e tal que mos prex veia.
- III S'om per ben amar conquistes,
 midons ben for' ieu conquerens.
 23 C'anc pus fis ni pus finamens
 non cug que nuls aimans ames
 ni miels d'Amors fezes totz sos comans.
 26 C'aissil soi fis c'om pus mi contraria,
 siec son coman e'l fas tot a sa guia
 e del tot soi contra'l sieu orguell blans.
 29 Per qu'ieu non crey c'ancar, cant que n'esteya,
 no'm autrey tot so c'ar mi desautreya.

I — 1 tant (*exponctué à tort*) no C — 6 uol e nolh play que m. f — plus C — 8 Au mi f — 9 per, *sur rasure f.*

II — 12 Mi dons ab un C. — 13 foran C — 18 quieus f — 20 entro que C.

III — 25 Ni que miels fes damor totz C — 28 plans f — 29 nestia C — 30 devant tot : s *effacé f.*

- IV Atressi, domna, com vos es
 de las autras la plus plazens,
 33 la plus pros, la plus convinens,
 la genser c'anc vi lueinh ni pres,
 soi ieu [de totz] fis e lials aimans
 36 lo plus lials et ab mens de bauzia.
 E degratz ho conoisser, si'us plazia,
 car mais vos am e plus ses tot enjans ;
 39 qu'on pus m'auzi vostr'amor ni'm guerreia,
 et plus assai qu'e us acli e ssopleia.
- V Per que'm sembla que be'us estes,
 pus tant vos soy obediens,
 43 si'us prezes hueimai cauzimens
 de mi, que'm tant non malmenes
 vostre gent cors euendes e benestans,
 46 on joys e pres e laus e cortezia
 e beutatz creis e dobla cascun dia.
 Per que del mens es tan fermes mos talans
 49 que de vos platz mai dezirs e l'enveya
 que d'autr' aver so per c'om la domneya.

TRADUCTION :

I. — Jamais je n'ai pensé attendre si longtemps avant d'obtenir d'Amour quelque plaisir, quelque don ou de trouver auprès de lui quelque bienfait : mais je n'en ai point trouvé et c'est très grand dommage. Amour veut me tuer : et puisque cela lui plaît, qu'il me tue donc — ja le veux bien, s'il plaît à ma dame qu'il en soit ainsi. Je ne pense cependant pas que mon dommage puisse lui plaire, car jamais je n'ai commis envers elle aucune faute qui pût lui faire souhaiter mon dommage et je n'en commettrai jamais. Et je n'en éprouve que d'autant plus de peine.

II. — Ma dame pourrait racheter mon martyre par un seul baiser, qui me rendrait heureux pour toujours, s'il lui plaisait de me le donner : tous mes vœux en seraient comblés. Quand je considère à qui j'appartiens et combien je pourrais être heureux, la pensée seule me rend gai, comme si j'avais obtenu ce baiser. Je lui resterai donc dévoué et soumis tant qu'il lui plaît de me permettre de la voir, aussi longtemps qu'il le faudra pour qu'elle entende mes prières.

IV — 34 quieu vis C — 35 ieu fis Cf (—2) — 36 El C, Et f — 37 deuriatz c. C — 39 Quun ou Quim f. ni'm] mi C.

V — 42 Plus f — 44 De mi quem fes qual que merces C. De mi con tant nom f — 48 mos] sos f.

III. — Si l'on conquérait sa dame par la perfection de son amour, j'aurais déjà conquis la mienne. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'amant plus parfait, qui eût aimé d'une façon plus parfaite et qui eût mieux accompli tous les commandements d'Amour. Je suis si entièrement à son service que plus elle me contrarie, plus je me conforme à ses ordres et plus je les accomplis selon son désir; en face de son orgueil, je suis tout humilité. Aussi suis-je fondé de croire qu'elle m'accordera encore, quoiqu'il en soit, ce qu'elle me refuse à présent. Je ne pense pas qu'elle puisse ne pas m'accorder un jour, quoiqu'il en soit à présent, ce qu'elle me refuse maintenant.

IV. — De même que vous êtes, madame, parmi toutes les femmes, la plus agréable, la plus courtoise, la plus gracieuse et la plus belle que j'aie vue en nul pays, de même je suis de tous les amants fidèles et loyaux le plus loyal et le moins trompeur. Vous devriez reconnaître, de grâce, que je vous aime tant, et sans aucune ruse: car plus votre amour me tue et me torture, et plus je m'efforce de vous être soumis et dévoué.

V. — Il me semble donc — puisque vous m'avez si entièrement à votre service — qu'il vous conviendrait de m'accorder enfin votre agrément, pour que je cesse d'être malmené par votre personne agréable et plaisante, dont le charme, le renom, le mérite, la courtoisie augmentent et redoublent chaque jour. Aussi les moindres de vos faveurs m'inspirent-elles un désir inlassable. Vous désirer et languir pour vous m'est plus doux que d'obtenir d'une autre dame ce pour quoi on la courtise.

VERSIFICATION: a b b a e d d c e e
 8 8 8 8 10 10' 10' 10 10' 10'

5 strophes *unissonans* de 10 vers. Rimes: *ès, ens, ans, ia, eia*. A noter, à la rime du vers 31, la forme *ès*, de *estis*.

Le même schéma se rencontre chez Albertet de Sisteron (Pillet, n° 16,7; éd. Boutière, p. 67) et Elias de Barjols (n° 132, 10; éd. Stronski, p. 27), mais les rimes sont différentes dans les deux autres compositions, qui sont également des chansons.

3. — SIRVENTÉS FRAGMENTAIRE D'UN AUTEUR INCONNU, conservé dans le manuscrit fr. 795, fol. 3 verso (chansonnier provençal Y). On lira le texte original dans l'édition diplomatique que nous publions ailleurs sous le titre *Le chansonnier «Y»: fragments provençaux du manuscrit français 795 de la Bibliothèque Nationale*. Au lieu de la graphie fortement altérée sous la plume d'un scribe lorrain, nous en donnons ici une forme qui reflète la façon dont nous avons compris les bribes qui restent de ces cinq strophes. Le morceau est copié à deux vers à la ligne; le bord du feuillet ayant été déchiré, le début des lignes a disparu sur une largeur qui va décroissant vers la fin de la pièce.

- I [a]pellatz
 2 heretge que non jura

 4 [d']engan e de falsura

 6 la santa escriptura

 8 [l]aidamen, ses mesura

 10 filhols ples de dreitura.
- II
 12 et deuria confondre
 gran
 14 que non lo pot escondre

 16 que no i denhon respondre

 18 no'l pot raire o tondre

 20 los aunir et descondre.
- III
 22 cela falsa clergia

 24 ni la Verge Maria

 26 son peyor cascun dia
 que los cre
 28 ni que en lor se fia
 voig de merce
 30 et senes cortesia.
- IV ... son ple de folor
 32 e d'orguelh e d'ufana
 ... nostre pastor
 34 de la gleiza romana
 e son fals e traçhor
 36 ves la gent crestiana
 entre lor

I — 6 sainte scriptura.

II — 14 scondre — 20 honit et deshonre.

IV — 35 trudad *pour* trudad.

38 ab volontat trefana
 ... trop mal labor
 40 set jorn de la setmana.

V ... mal labor fan tug
 42 en digz et en parvensa
 [a]quil gasta-condug,
 44 filhois de descreezensa :
 que lialtatz s'en fug
 46 e vera penedensa ;
 en lor troban redug
 48 tug mal e mantenensa,
 e tug ben son destrug
 50 en lor obediensa.

REMARQUES : Strophe II, Les vers impairs rimaient en *-an*, comme l'attestent, à côté de *gran* au vers 13, les fragments de désinances aux autres vers : 11 *-gan*, 15 *-and*. — Vers 20 : A la suite de ce vers, le scribe a recopié, par distraction, la première ligne de la strophe II, avant de commencer la strophe suivante. — Strophe III : Pour les vers découpés, les mots *cre* (vers 27) et *merce* (vers 29) attestent la désinance *-e* ; aux autres lignes, le manuscrit a conservé des terminaisons fautives : 21 *-ia*, 23 *deu*, 25 *et en faç*. — Vers 30 : Après ce vers, nouvelle distraction du scribe qui a transcrit ici la première ligne de la strophe suivante sans la détacher de la strophe III. Il a ensuite recopié la même ligne, en prenant soin cette fois de détacher la strophe suivante. — Vers 35 : Le ms. donne *truand* que nous corrigeons conformément à la rime en *-or*. — Strophe V : Voici la traduction de cette strophe. «...ils font tous de la mauvaise besogne, en paroles et en actes, ces trouble-fête, filleuls de la mécréance, car Loyauté et Vrai Repentir prennent la fuite ; c'est auprès de ceux-là que tout ce qui est mal trouve refuge et soutien, alors que tout ce qui est bon est détruit dans leur pouvoir.»

VERSIFICATION : a a a a a
 12' 12' 12' 12' 12'

5 strophes *singulars* de 5 vers, ou bien, avec rime à l'hémistiche :

a b a b a b a b a b
 6 6' 6 6' 6 6' 6 6' 6 6'

5 strophes *singulars* de 10 vers. Les rimes sont :

a — *atz, an, e, or, ug* ;
 b — *ura, ondre, ia, ana, ensa*.

Un sirventés de Cerverí de Girona (Pillet n° 434a, 13, éd. M. de Riquer, p. 274) présente la même formule, mais ses rimes sont différentes.

4. — FRAGMENT DE CHANSON conservé dans le manuscrit fr. 844, fol. 187, col. d (chansonnier provençal W, français M dit Chansonnier du Roi). Il a été reproduit en phototypie dans J. Beck et L. Beck, *Le manuscrit du Roi* (Corpus cantilenarum medii ævi, 2), Philadelphia, 1938, 2 vol. in-4°. t. I, planche 170 *ter*, verso.

Amors m'art con fuoc am fla-ma e nueg e jorn plus m'apren;
 per qu'ieu sai ben, ve-ra-men, que de llueg conois qui a-ma.
 E llueg vos sui, douss'a-mi-a, so cre-son nostre guerrier,
 mas non sa-ben jes con fier le cai-reills c'Amors m'envi-a

4

- I Amors m'art con fuoc am flama
 e nueg e jorn plus m'apren;
 3 per qu'ieu sai ben, veramen,
 que de llueg conois qui ama.
 E llueg vos sui, douss' amia,
 6 so creson nostre guerrier,
 mas non sabon jes con fier
 8 le caireills c'Amors m'envia.

- II C'a totz jorns plus m'enlliamas,
 consi'us vesia presen,
 11 e ja no'm trobi dormen
 c'am vos non sis jos la rama

Au vers 4 lire peut-être *q[ui]m ama*. — 12 *sis] sie*. — Après le vers 12, le texte est interrompu, trois lignes de portées restant vides.

TRADUCTION :

I. — Amour m'embrase de ses flammes comme le feu, et nuit et jour il me consume davantage ; de sorte que je sais bien, en vérité, qu'il reconnaît de loin celui qui aime. Je suis loin de vous, ma douce amie, à ce que croient nos ennemis. Mais ils ne savent pas comment frappe la flèche qu'Amour décoche contre moi.

II. — Il m'enchaîne, Amour, toujours plus fort, comme si je vous voyais près de moi. Jamais je ne m'endors sans qu'en rêve je ne sois assis avec vous sous la ramée...

REMARQUES : Au vers 2, *apren* signifie « apprendre » et « prendre, en parlant du feu ». L'auteur joue manifestement sur les deux sens de ce mot, en continuant au vers 3 par *ieu sai ben, veramen*. Il y a d'ailleurs une certaine intention de pétitement d'esprit dans ces strophes, entretenu par un enchaînement d'idées parallèles ou contraires, reprises d'un vers à l'autre : 2/3 *apren - sai*, 3/4 *sai - conois*, 4/5 *lueng*, 5/6 *sui - so creson*, 6/7 *so creson - no sabon* ; autre jeu de mots sur *guerrier* « ennemi » et « guerrier », le second sens étant rappelé par *cairells*, au vers 8 ; plus loin, 10/11 *vesia - dormen*, 11/12 *dormen - sis*.

VERSIFICATION	a b b a c d d c
ET MUSIQUE	7' 7 7 7' 7' 7 7 7'
	A B C D E F E F'

une strophe et demie, *unissonans*, de 8 vers. Rimes : *ama, en, ia, ier*. Schéma banal, partagé par une cobla de Guilhem de l'Olivier (Pillet, n° 246, 50), qui a d'autres rimes.

Lignes mélodiques parallèles à *B, D* et *F*, c'est à dire aux vers pairs ; les désinances atones en fin de vers se chantent sur la même note que les voyelles toniques précédentes.

J. Beck s'est mépris sur la structure de ce fragment ; il l'a considéré (t. II, p. 173, de l'éd. citée) comme un virelai, composé dans la formule régulière de ce genre : quatre vers qui se chantent sur un air répété à la fin sur d'autres paroles. Aux quatre derniers vers, il s'agit, en réalité, non pas d'une répétition (*ABCD, EFEF, ABCD*), mais d'une nouvelle strophe, interrompue au vers 4.

5. — FRAGMENT DE CHANSON conservé dans le manuscrit fr. 20050, 149 verso à 150 (chansonnier provençal X, français U dit Chansonnier de Saint-Germain). Il a été reproduit en phototypie par P. Meyer et G. Raynaud, *Le chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés* (Société des anciens textes français), Paris, 1892, t. I [seul paru], fol. cité.

- Belle done, a l'aïde de vos
 est ma chansons esmute et comansaïde.
 3 S'an chanterai aligres et joïous,
 se mes chantair et mes dis vos agraïde.
 Kar atremant nan kïer estre joïous,
 6 se de pairt vous ne me vient l'aligrance.
 Par ikeïl Deu an euj j'ai ma craïance :
 ki me doïnrie Andioche et Damas,
 9 n'i demorie, se vos n'i estïas.

Vers 6 *v-* de *vous* sur rasure. — 8 *damas* | *dames*, avec *e* exponctué et *a* suscrit.

TRADUCTION :

Belle dame, c'est avec votre secours que ma chanson a été conçue et commencée. Je chanterai gai et joyeux si mon chant et mes paroles vous sont agréables. Je ne veux pas être joyeux si ma gaîté ne vient pas de vous. Par Dieu, en qui j'ai placé ma foi, si l'on me donnait Antioche et Damas, je n'y resterais point si vous n'y êtes pas !

REMARQUES : Vers 2 *esmute*, finale à élider. — 3 *s'an*: *se*, *si* explétif et *an* «de ce fait». — 5 répétition irrégulière du mot *joïous* à la rime. — 7 *craïance* ne peut rimer avec *aligrance* que dans un dialect du Nord. En provençal, il pourrait y avoir *creansa*, de *crear*, c'est à dire : «Dieu à qui je dois ma création, ma naissance». — 8 *doïnrie*, au conditionnel, après *qui* au sens du lat. *si quis*, appartient également à l'usage du Nord (Foulet, *Petite syntaxe*, § 248), alors que le provençal emploierait l'imparfait du subjonctif, *donec*, ou de l'indicatif, *donava* (cf. *qu'il donava tota Fransa*, chez Macrabru, 293, 13, cité dans *Cultura Neolatina*, t. 6-7, 1946-1947, p. 34, premier exemple, sous *B*, dans une liste à laquelle le vers commenté ici pourrait être ajouté). Par ailleurs, la césure n'est pas conforme aux habitudes des troubadours qui n'admettent presque jamais la césure épique, même avec la finale élidée, comme ici. — 9 *demorie*: césure épique, sans élision. Peut-être est-ce *demor je* qu'il faudrait écrire, ce qui donnerait une césure normale : *demor ieu. estïas*, à l'imparfait, n'est ni du Nord (*esteiez*), ni du Midi (*estavatz*, subj. *estessetz*), et aucune de ces formes ne rimerait en *-as*. L'emploi du pronom *vos* nous interdit de considérer *estas* comme une 2^e personne du singulier. Le passage de *-atz* à *-as*, phénomène tardif, surprend dans un manuscrit du milieu du XIII^e siècle.

VERSIFICATION : a b a b a c c d d
 10 10' 10 10' 10 10' 10' 10 10

1 strophe de 9 vers. Rimes : *os, ada, ansa, as*. Schéma unique.

Les irrégularités signalées à la rime, aux vers 5, 7 et 9, font douter sérieusement de l'authenticité de la forme dans laquelle cette strophe a été conservée. En un provençal moins approximatif, elle présenterait l'aspect suivant :

Bella domma, ab l'ajuda de vos
 es ma chansos mogud' e comensada.
 3 S'en chantarai alegres e joios,
 si mos chantars e mos digz vos agrada.
 Car autramen non quier esser joios,
 6 si de part vos no me ve l'alegransa.
 Per aquel Dieu en cui ai ma creansa :
 qui me dones Antioch' e Damas,
 9 no'i demor ieu, si vos non i estas!

TABLE DES PIÈCES PUBLIÉES

1. Guilhem Peire de Cazals, chanson,
A trop gran fereza'm tenh, Pillet n° 227, 5.
2. Le même, chanson,
Ja tant no cugey que'm tragues, n° 227,10.
3. Inconnu, sirventés (fragmentaire),
...apellatz, heretge que non jura, n° 461,251a.
4. Fragment de chanson anonyme,
Amors m'art con fuoc am flama, n° 461,20a.
5. Fragment de chanson anonyme,
Belle done, a l'aïde de vos, n° 461,35a.